

Informations de base

2016/0361(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Mécanisme de résolution unique: capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

Modification Règlement (EU) No 806/2014 [2013/0253\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée